

REGLEMENT PARTICULIER DU 2^e RALLYE DE CORSE

LES 26 et 27 avril 2008

Organisé par le **MOTO CLUB JMP RACING**

RACING MOTO CLUB CORSICA (co-organisateur)

Grâce à l'autorisation de :

- Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud
- Mesdames et Messieurs les Maires de Porticcio et des Communes traversées

ENCADREMENT

Directeur de Course	<i>Jean-Jacques GUILLEMOZ</i>
Directeur Adjoint	André COURBON
Commissaires Sportifs	Pierre DERRIEN Guy TOURNIER
Délégué FFM	Alain JOUVE
Responsables des spéciales	Jean-Michel BIEULAC Julien VIE Jean-François BOSCUS (sous réserve)
Responsable Parc Fermé	Jean-Michel GROSCLAUDE
Délégué Sécurité	Christian DELCLAUD
Commissaire Technique	Alain TOURNIAYRE, Philippe CLEMENT
Chronométrateurs	Didier DEFEZ, GAUDIN, FAUDIERE, KIEFFER
Service de Secours	Pompiers et ambulances Pomi et Mondoloni
Médecins	Médecins du SAMU Docteur COMBETTE
Vérifications administratives	Dominique PADOVANI,
Classements	Didier DEFEZ
Responsables des Commissaires de piste et responsables inters	Monique POGGIOLI, Fabrice FASOLO
Organisation	Jean-Mathieu PADOVANI
Commissaires de route	les commissaires du MC JMP RACING, Racing Moto Club Corsica et des Motos Clubs : MC Valinco, MC Malignata, MC Extrême Sud, ASA tour de Corse, MC les guidons vellaves, MC de Villecomtal
Club coorganisateur	Laurent PERALDI, Racing Moto Club Corsica

Article 1 : Définition

Le **MOTO CLUB JMP RACING** organise les 26 et 27 avril 2008, conformément aux prescriptions du Code sportif de la FIM, du Code Sportif National, aux Règles Techniques de Sécurité du règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2008 (RCFRR 2008) et du présent règlement, le Rallye de Corse.

L'épreuve est ouverte aux pilotes détenteurs d'une licence « Internationale » ou « Nationale Compétition » délivrée par la FFM pour l'année en cours ainsi qu'aux pilotes titulaires d'un permis de conduire, sous réserve qu'ils prennent une licence « 1 épreuve » le jour de la manifestation.

Les passagers des Side-cars devront également être titulaires d'une licence (NCA, NCB, ou 1 épreuve).

Les licences « 1 épreuve » seront délivrées aux vérifications administratives sur présentation du permis de conduire et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition délivré depuis moins d'un an. Le paiement de celle-ci se fera par chèque à l'ordre « MC JMP RACING » (52 €).

Les classements du Championnat de France seront établis conformément aux articles 4, 5 et 6 du règlement du championnat de France des Rallyes Routiers 2008. Les concurrents licenciés NCB et « 1 épreuve » feront l'objet d'un classement particulier.

Article 2 : Parcours

L'épreuve comporte un parcours routier de 428 km sur route libre et non gardée, à couvrir de contrôle horaire en contrôle horaire, à la vitesse moyenne de 60 km/heure.

Etape n° 1 de 214 km

Etape n° 2 de 214 km

Sur ce parcours, les pilotes sont tenus de respecter strictement les règles de circulation routière et, notamment, pendant la traversée des agglomérations.

Huit épreuves spéciales (4 de jour et 4 de nuit) chronométrées au 1/10 de seconde, représentant 54,400 Km de routes bénéficiant d'un arrêté d'usage privatif sont au programme du Rallye de Corse.

Les pilotes pourront s'engager pour les étapes 1 et 2 uniquement ou pour les 2 étapes s'ils le désirent. Il est interdit de quitter le parcours imposé par l'organisateur.

Les ESSAIS SONT INTERDITS, l'avenir du rallye en dépend.

Les reconnaissances de l'itinéraire (spéciales) seront autorisées uniquement du 19 avril 2008 au 24 avril 2008 inclus de 9h00 à 11h 00 et de 19h00 à 23h00. Il est interdit de reconnaître entre 23 heures et 7 h30, sous peine de mise hors course conformément à l'article 7 (itinéraire) du RCFRR 2008. Les passages limités à 6 devront être effectués conformément au code de la route et dans le respect des riverains.

Les infractions peuvent être constatées par les Officiels ou tout membre de l'organisation, de la Gendarmerie ou de la Police qui seront considérés comme juge de fait. Le départ sera refusé à un pilote qui n'aurait pas respecté ces principes, sans remboursement de son engagement.

Cartes Michelin au 1/ 200 000 Corse

Article 3 : Machines

Les machines admises devront être conformes à l'article 14 du RCFRR. 2008.

Elles devront répondre aux normes du Code de la Route français, notamment en matière de niveau sonore, d'éclairage et d'indicateur de changement de direction.

Les side-cars et « motos classiques » devront être en conformité avec l'annexe « side-car de rallye » et l'annexe « motos classiques » du RCFRR 2008

Une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve soit les 2 étapes. (Article 14 du RCFRR 2007)

Les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

- ◆ Sport : monocylindres moins de 200cc 2T ou moins de 400cc 4T), bicylindres moins de 650cc 4T (Homologation DRIRE poids minimum 150 Kg) et scooters (à partir de 126cc)
- ◆ Mono : autres monocylindres
- ◆ Top Sport : autres multicylindres
- ◆ Side-cars : tous types
- ◆ Classiques : Homologation comprise entre le 01/01/1955 et le 31/12/1985.
 - ◆ Coupe espoir : pilotes première année de licence NCA ou ayant moins de 26 ans à la date de la 1^{ère} épreuve du championnat 2008, n'ayant jamais marqué de points au classement scratch des années précédentes.

Article 4 : Engagements

Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante :

Jean-Mathieu PADOVANI MC JMP RACING

Quartier A Fontanaccia

20129 BASTELICACCIA

Tél : 06.87.04.79.43

Adresse e-mail : jean_mathieupadovani@yahoo.fr

Les engagements seront acceptés, dans la limite de 160 engagés, jusqu'au vendredi 30 mars 2008 (cachet de la poste faisant foi). **Priorité sera accordée aux licenciés NCA participant au championnat jusqu'à 28 jours de l'épreuve.** Pour être recevable toute demande d'engagement devra être accompagnée de 138 € pour la totalité de l'épreuve soit les 2 étapes (étape de jour et étape de nuit) pour toutes les catégories, ou de 73 € pour chacune des étapes 1 ou 2 (étape de jour ou étape de nuit).

Les 8 € de location du transpondeur sont compris dans le montant de l'engagement.

Un chèque de garantie de 200 €, libellé à l'ordre de la FFM, représentant la valeur du transpondeur, sera à établir par chacun des concurrents lors de la demande d'engagement.

Ce chèque de garantie ne sera pas encaissé, sauf en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution du transpondeur à la fin de chaque épreuve. Ce transpondeur reste sous l'entière responsabilité du concurrent jusqu'à sa restitution. (Annexe transpondeurs du RCFFR 2008)

Les droits d'engagement ne seront encaissés qu'à partir du 28 avril 2008.

Les pilotes forfaits ne pourront prétendre au remboursement des droits d'engagement que si l'annonce en est faite à l'organisateur, par lettre recommandée, reçue au moins sept jours avant le départ de l'épreuve.

Tout pilote non engagé à la date limite et souhaitant participer à l'épreuve devra verser un droit d'engagement de 208 € pour la totalité de l'épreuve ou de 108 € pour les étapes 1 ou 2.

L'organisation ne fournira aucune prestation complémentaire qui reste donc à l'initiative et à la charge des concurrents.

Article 5 : Programme du Rallye de Corse

VENDREDI 25 AVRIL

Accueil des participants

Vérifications administratives et techniques sur le site des marines de PORTICCIO (de 15heures à 22 heures) et mise en parc fermé des machines

SAMEDI 26 AVRIL

Départ de l'étape de jour depuis le site des marines de PORTICCIO de 10 h 00 (premier concurrent) à 12 h 40 (dernier concurrent) dans l'ordre suivant :

Les 20 meilleurs classements du Championnat de France des rallyes Routiers 2007

[10 Pilotes de notoriété au choix de l'organisateur](#)

Les Side-cars

Les Sports

Les Monos

Les Top Sports

Les Classiques

[Les concurrents NCB et 1 épreuve](#)

Fin de l'étape de jour sur le site des marines de PORTICCIO de 17 h 23 (premier concurrent) à 20 h 08 (dernier concurrent) et mise en parc fermé des machines.

Départ de l'étape de nuit depuis le site des marines de PORTICCIO de 20 h 30 (premier concurrent) à 23 h 30 (dernier concurrent).

DIMANCHE 27 AVRIL

Fin de l'étape de nuit sur le site des marines de PORTICCIO de 01 h 43 (premier concurrent) à 04 h 23 (dernier concurrent) et mise en parc fermé des machines

Remise des prix à 15 h 00 au Champion PORTICCIO

Apéritif offerts par J M P RACING et ses partenaires

Article 6 : Vérifications

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure fixée sur leur confirmation d'engagement d'abord aux vérifications administratives puis aux vérifications techniques, munis des documents et équipements (casque aux normes ECE 22/05 FIM-CEE, tenue de cuir, bottes, gants en cuir, protection dorsale) prévus [à l'art 14 des RTS](#). En cas de non respect de cet horaire, des pénalités de 15'' par tranche d'heure de retard pourront être infligées (Article [12 du RCFRR 2008](#)).

Les contrôles sonomètre seront systématiquement effectués par les Commissaires Techniques. Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage, doivent être étanches et bien vissés. Les tuyaux d'alimentation d'huile doivent être correctement et solidement fixés. Les filtres à huile externes et les bouchons ou écrous qui font partie de circuit de lubrification d'huile doivent être freinés par un fil métallique de sécurité. Tout ce qui comporte de l'huile moteur, de boîte ou de transmission doit être freiné. **Le liquide de refroidissement devra être remplacé par de l'eau.** Les transpondeurs seront distribués aux pilotes après le contrôle technique (et avant le parc fermé). Ils devront être installés verticalement par les pilotes, sur la fourche de la moto ou au niveau de la roue avant pour les side-cars.

Un concurrent ayant abandonné peut repartir dans l'étape suivante à condition d'avoir satisfait de nouveau au contrôle technique et d'être entré en parc fermé 1 heure avant le départ de l'étape suivante (Article 13 du RCFRR 2008)

Un contrôle de l'éclairage et des équipements électriques sera effectué au moment de l'entrée au parc fermé à l'issue de l'étape de jour. Ces équipements devront être et rester conformes à l'article 14 du RCFRR 2008. Les supports de projecteurs additionnels doivent présenter toutes les garanties de sécurité.

Article 7 : Déroulement

DEPARTS

Les départs seront donnés comme indiqués à l'article 5 du présent règlement particulier.

Tout pilote ne respectant pas son heure de départ sera sanctionné de 15 secondes par minute de retard et sera exclu au-delà de 30 minutes de retard.

ITINERAIRE

Carte Michelin 1/ 200 000 Corse

L'itinéraire sera fléché suivant l'article 18 du RCFRR 2008.

Un fléché très précis du parcours sera remis sous forme graphique, 8 jours avant l'épreuve suivant l'article 9 du RCFRR 2008.

CONTROLES HORAIRES

La feuille de route remise au départ fera mention de l'emplacement des contrôles horaires (CH) et du temps imparti entre chacun d'entre eux. Chaque concurrent devra pointer au maximum dans les 30 minutes après son heure théorique. Au-delà tout concurrent sera mis hors course.

Les contrôles horaires fonctionnent conformément à l'article 18 du RCFRR 2008.

La feuille de route doit être rendue au dernier contrôle horaire de chaque étape. Toute feuille de route non rendue sera considérée comme perdue.

CONTROLES DE PASSAGE

L'emplacement de ce type de contrôle ne figure pas sur la feuille de route, le concurrent doit simplement présenter sa feuille de route au commissaire pour y porter un cachet de contrôle suivant l'article 19 du RCFRR 2008.

EPREUVES SPECIALES

Le départ des spéciales est donné de minute en minute.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs spéciales, le classement sera établi sur le programme subsistant.

PARC D'ASSISTANCE

Pour des raisons de sécurité, les concurrents auront la possibilité de réviser leur moto, sans prendre sur leur temps de route.

A l'arrivée à PORTICCIO à la fin de la première boucle de l'étape de jour avant le départ de la seconde boucle

A l'arrivée à PORTICCIO à la fin de la seconde boucle de l'étape de jour avant la mise en parc fermé

A l'arrivée à PORTICCIO à la fin de la première boucle de l'étape de nuit avant le départ de la seconde boucle

A l'arrivée à PORTICCIO à la fin de la seconde boucle de l'étape de nuit avant la mise en parc fermé

En dehors de ces emplacements, la présence de véhicules d'assistance est totalement interdite sur le parcours de nuit.

PARC FERME

Le parc fermé fonctionne conformément aux articles 15 du RCFRR 2008.

Durant l'épreuve, les machines seront mises en parc fermé sur le site des marines de PORTICCIO

Après les vérifications techniques et jusqu'au départ de l'étape de jour

Après le temps d'assistance (75 minutes) à PORTICCIO à la fin de la seconde boucle de l'étape de jour en attente du départ de l'étape de nuit

A la fin de l'épreuve, le parc fermé sera définitivement ouvert 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Article 8 : Classements

<i>Classement Général</i>	Par spéciale
<i>Classement Général</i>	Etape de jour
<i>Classement Général Championnat de France</i>	Etape de jour
Classement Général Championnat de France par catégories	Etape de jour : Side-cars, Sport, Monos, Top sport, Motos Classics.
<i>Classement Général</i>	Par spéciale
<i>Classement Général</i>	Etape de nuit
<i>Classement Général Championnat de France</i>	Etape de nuit
Classement Général Championnat de France par catégories	Etape de nuit : Side-cars, Sport, Monos, Top-sport, Motos Classics.
<i>Classement Général</i>	De l'épreuve

Article 9 : Récompenses

Des coupes et lots seront attribués aux vainqueurs des classements ci-dessous :

Général de l'épreuve (2 étapes réunies) : les 3 premiers

Catégories de l'épreuve (2 étapes réunies) : les 3 premiers Mono, Sport, Top Sport, Side-cars, Motos Classic.

Classement hors Championnat de l'épreuve (2 étapes réunies) : les 3 premiers Licenciés NCB ou Licenciés 1 épreuve.

Etape de jour : les 3 premiers

Féminines de l'épreuve (2 étapes réunies) : les 3 premières

Article 10 : Officiels

La manifestation sera placée sous le contrôle des officiels suivants :

Directeur de Course	Jean-Jacques GUILLEMOZ
Directeur Adjoint	André COURBON
Commissaires Sportifs	Guy TOURNIER – Pierre DERRIEN
Délégués FFM	Alain JOUVE
Commissaire technique	Alain TOURNIAYRE
Commissaires de piste	les commissaires du Racing Moto Club Corsica et des Motos Clubs : MC Valinco, MC Malignata, MC Extrême Sud, ASA Tour de Corse

Article 11 : Visa – Assurance

La manifestation, inscrite au calendrier de la FFM a obtenu le visa :

N° : 526

En date du : 16 NOVEMBRE 2007

Elle est assurée, conformément à la Législation en vigueur, par la police R.C. souscrite auprès d'Assurance Moto Verte

Article 12 : Réclamations – Sanctions

Les sanctions prévues à l'article 22 du RCFRR 2008 ([+ tableau des pénalités](#)) sont applicables au cours de l'épreuve.

Les réclamations éventuelles seront reçues dans les conditions fixées dans l'article 27 du RCFRR 2007.

Tout point non prévu au présent règlement particulier sera traité par le collège des commissaires sportifs.
